

Pour diffusion immédiate

AU CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEZ VOS PILES

Lévis, le 28 février 2014. - La Direction du service de la sécurité incendie invite la population à vérifier cette fin de semaine, le fonctionnement de ses avertisseurs de fumée. Elle profite du changement d'heure prévu le dimanche 9 mars pour rappeler aux gens de vérifier leurs avertisseurs de fumée et de remplacer la pile, au besoin. Parce que les pompières et pompiers ont la vie des Lévisiennes et Lévisiens à cœur, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile en bon état se révèle un duo indissociable qui sauve des vies.

Comment vérifier son avertisseur de fumée?

- Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre aussitôt.
- Vérifiez sa capacité à détecter la fumée à l'aide de la fumée produite par une longueur de 15 cm de corde de coton éteinte dans une assiette d'aluminium. N'utilisez pas la flamme nue ; éteignez et présentez la fumée produite sous l'avertisseur à une distance d'environ 30 cm. Si l'avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis. Bien sûr, disposez des matériaux incandescents utilisés pour cet essai de façon à ne pas créer un risque d'incendie.

Des points importants :

- Ne jamais installer de pile rechargeable.
- Installer un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée.
- Les fixer à une distance de 10 à 30 cm du mur ou du plafond.
- Remplacer son avertisseur de fumée tous les 10 ans. S'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile ou lors des essais, il doit être changé.
- Si l'avertisseur se déclenche trop souvent, il suffit de l'installer un peu plus loin de la cuisine ou de la salle de bain ou d'opter pour un avertisseur à cellule photoélectrique.
- Les propriétaires doivent fournir aux locataires un avertisseur de fumée fonctionnel. Cependant, il revient aux locataires d'assurer l'entretien et le changement de pile.

Pour de plus amples renseignements sur l'avertisseur de fumée et sa sécurité, il suffit de communiquer avec la Division prévention de la Direction du service de la sécurité incendie au 418 835-8269 ou de visiter le site www.securitepublique.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source : Guy Rodrigue
Conseiller en communication
418 835-8288

Information : Direction du service de la
sécurité incendie
418 835-8269

Direction des communications

2303, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Québec) G6W 5P7 Tél. : 418 835-8288 Téléc. : 418 835-8289 www.ville.levis.qc.ca

